

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 007/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-429180-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de chargé de communication au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC).
Date de publication	: 14 août 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de chargé de communication au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

Sous la supervision du Directeur de Promotion et Développement du Site, le Consultant Chargé de Communication participe à la définition de la politique de communication interne et externe sur le Programme Inga. Il assure la mise en œuvre de la communication institutionnelle et entreprend les actions contribuant à promouvoir le Programme.

A cet effet, Il communique sur l'évolution de la mise en œuvre des projets aux parties prenantes, en particulier sur leur conformité aux exigences environnementales et sociales, dans le respect du plan de communication.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : diplôme en communication (BAC+5 minimum) ;
- 5 ans minimum d'expérience dans le domaine de la communication institutionnelle ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite de sites et de respect des délais ;

- Parfaite maîtrise du français, la connaissance de l'anglais serait un atout.
- Maîtrise des outils et logiciels de communication.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **mercredi 04 septembre 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 007/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de chargé de communication au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**

**Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur**

CONSULTANT CHARGE DE COMMUNICATION
TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent plus de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga-1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga-2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, d'une capacité de 11.050 MW, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le projet en mode « Partenariat-Public-Privé ».

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du Projet

L'État reconnaît pleinement le potentiel du Grand Inga en tant que catalyseur du développement socio-économique et s'engage à aller de l'avant avec le développement d'Inga en gardant à l'esprit ce programme plus large.

Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du programme Inga, le Gouvernement propose d'utiliser le reliquat de la restructuration du projet EASE soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant que Chargé de Communication au sein d'ADPI-RDC.

L'UCM, l'agence d'exécution du projet EASE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Chargé de Communication.

II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous la supervision du Directeur de Promotion et Développement du Site, le Consultant Chargé de Communication participe à la définition de la politique de communication interne et externe sur le Programme

Inga. Il assure la mise en œuvre de la communication institutionnelle et entreprend les actions contribuant à promouvoir le Programme.

A cet effet, Il communique sur l'évolution de la mise en œuvre des projets aux parties prenantes, en particulier sur leur conformité aux exigences environnementales et sociales, dans le respect du plan de communication.

III. RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

Le Consultant Chargé de Communication devra:

- Contribuer à la validation des stratégies et du plan de communication du Programme Inga ;
- Concevoir la charte graphique de ADPI en vue de sa validation ;
- Mettre en œuvre, le cas échéant, le plan de communication et ce au travers de partenariats et de campagnes de communication et les relations publiques avec les médias ;
- Organiser des conférences de presse sur les activités de l'Agence ;
- Elaborer le budget de communication ;
- Veiller à la cohérence des interventions publiques sur le Programme Inga ;
- Evaluer les impacts des campagnes de communication et de relations publiques ;
- Mettre en place une veille de l'actualité en vue d'identifier les articles ou messages nécessitant une réaction et proposer les réponses appropriées ;
- Assurer le suivi de la réalisation des supports de communication ;
- Encadrer et évaluer les prestataires impliqués dans la communication sur les projets ;
- Rédiger les supports de communication du Programme, notamment la conception des visuels, des plaquettes, des sites internet, communiqués et revues de presse, etc. ;
- Présenter des rapports mensuels de mise en œuvre du plan de communication.

IV. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

Le candidat devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Etudes supérieures : diplôme en communication (BAC+5 minimum) ;
- 5 ans minimum d'expérience dans le domaine de la communication institutionnelle ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite de sites et de respect des délais ;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français ; la connaissance de l'anglais serait un atout.
- Excellente expression écrite et orale et une excellente capacité d'analyse, de synthèse, de communication et de rédaction ;
- Maîtrise des outils et logiciels de communication.

V. NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant Chargé de Communication s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques, de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle.

DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le contrat du Consultant Chargé de Communication sera d'une durée de 12 mois, renouvelable sur base de ses performances.

VI. CONTENU DU DOSSIER

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV à jour ;
- ✓ Références professionnelles.